



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 13 janvier 2020

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

**10.02** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

**10.03** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2020

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

**10.05** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2019, à 19 h

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019, à 11 h

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1206695001

Affecter un montant total maximal de 75 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement en vue de la conclusion d'une entente d'environ un (1) an avec Ville Mont-Royal visant la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont

**20.02** Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504063

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.03** Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504062

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.04** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics – 1195069027

Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire pour le paiement de deux factures visant la fourniture de quelques enseignes supplémentaires et d'un rouleau de courroie métallique nécessaires pour compléter l'installation de la signalisation au fournisseur Signel Services inc. pour un montant de 774,01 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901028

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2019

### 30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901027

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2019

### 30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901029

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2019

### 30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193489016

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019

### 30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504065

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695030

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes

**40.02** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069042

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield

**40.03** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069041

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme

**40.04** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069040

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart

**40.05** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069039

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir

**40.06** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069038

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

**40.07** Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695035

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Remplacement de la norme relative à la durée des expulsions

**40.08** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504060

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la sixième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 29 février au 8 mars 2020, dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 29 février au 8 mars 2020

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504064

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou, en cas d'annulation, le mercredi 26 février 2020 entre 8 h 30 et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière

## **47 – Urbanisme**

**47.01** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1197397018

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 1284, avenue Bernard; 525, avenue Wiseman; 435, avenue Beaubien; 1790, avenue Van Horne; 38, avenue Springgrove; 41, avenue Saint-Just; 1276, avenue Lajoie; 1254, boulevard du Mont-Royal; 370, avenue Outremont; - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

## **61 – Dépôt**

**61.01** Dépôt

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1197397020

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et les certificats (1176)

**61.02** Dépôt

CA *Direction des travaux publics* - 1195069043

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2019

## 70 – Autres sujets

**70.01** Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 28**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1206695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant total maximal de 75 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement en vue de la conclusion d'une entente d'environ un (1) an avec Ville Mont-Royal visant la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont

Je recommande :

**D'AFFECTER** un montant total maximal de 75 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement afin de permettre la conclusion d'une entente d'environ un (1) an avec Ville Mont-Royal relativement à la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 09:40

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1206695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant total maximal de 75 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement en vue de la conclusion d'une entente d'environ un (1) an avec Ville Mont-Royal visant la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'octroi, le 2 décembre 2019, d'un nouveau contrat de service visant la fourniture du personnel de la Sécurité publique pour une période de deux (2) ans, l'administration désire bonifier certains aspects du service dans une optique de maximisation des ressources et des services de première ligne aux citoyens.

À cette fin, à l'automne 2019, dans le cadre de l'appel d'offre 19-17630, des prix ont été demandés en option B afin d'évaluer le marché quant à l'ajout d'agents répartiteurs à même le contrat de service afin d'assurer une prise d'appels à la Sécurité publique 24 h / 24, 7 jours / 7. En parallèle, la soussignée a reçu mandat de communiquer avec le Directeur de la Sécurité publique de Ville Mont-Royal afin de vérifier la possibilité et les coûts reliés à la prise en charge de la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont par Ville Mont-Royal.

Suite à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 19-17630 et à la réception de la proposition de Ville Mont-Royal, la soussignée a recommandé à la Direction d'arrondissement, advenant la volonté du conseil d'ajouter un service de répartition des appels, de conclure une entente avec Ville Mont-Royal, considérant les disponibilités budgétaires et la révision du service dans la prochaine année.

Suivant ce qui précède, la soussignée a été mandatée par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au surplus afin qu'il soit réservé en vue de la conclusion d'une entente visant la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont par Ville Mont-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 16 0426 (1196695032) - Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour un montant total maximal de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune –

Appel d'offres public 19-17630 (2 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du surplus (décembre 2019) et du budget de fonctionnement (2020 - 2021)

## **DESCRIPTION**

Affectation au surplus d'un montant total maximal de 75 000 \$, incluant les taxes, afin de permettre la conclusion d'une entente avec Ville Mont-Royal visant la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont.

## **JUSTIFICATION**

L'affectation de ce montant permettra la conclusion d'une entente entre Ville Mont-Royal et l'arrondissement d'Outremont afin de leur confier la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont.

Cette solution, à coût raisonnable considérant le grand nombre d'appels reçus par la Sécurité publique d'Outremont, permettra notamment :

- de libérer le patrouilleur en service, lui permettant de se concentrer sur la qualité de ses intervention;
- de libérer du temps de l'agent de bureau attiré à la Sécurité publique, temps qui pourra être mis à contribution autrement;
- d'assurer la saisie des fiches d'appel et donc d'améliorer les statistiques d'appels et d'interventions du service.

Noter que l'entente avec Ville Mont-Royal sera conclue par décision déléguée (réf. 2206695002) et signée par la Directrice d'arrondissement, tel que le permet le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460). Le présent dossier est nécessaire considérant la provenance des fonds pour cette entente (surplus).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant affecté provient du surplus de l'arrondissement pour 2020-2021.

Selon les besoins, un montant pourra être prévu au budget 2021 pour couvrir tout éventuel contrat subséquent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'affectation de ce montant permettra la conclusion d'une entente avec la Sécurité publique de Ville Mont-Royal, ce qui permettra notamment :

- de libérer le patrouilleur en service, lui permettant de se concentrer sur la qualité de ses intervention;
- de libérer du temps de l'agent de bureau attiré à la Sécurité publique, temps qui pourra être mis à contribution autrement;
- d'assurer la saisie des fiches d'appel et donc d'améliorer les statistiques d'appels et d'interventions du service.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des communications viendront suite à la conclusion de l'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'entente de services sera conclue via décision déléguée dans les prochaines semaines - réf. 2206695002

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

Le : 2020-01-08



**Dossier # : 1192504063**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 09:56

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504063**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Constitué en 2009, Outremont en Famille est un organisme à but non lucratif reconnu comme partenaire de l'arrondissement. Outremont en Famille offre des services et activités s'adressant aux familles. L'organisme a comme objectifs de :

- Contribuer au mieux-être des familles ayant des enfants âgés de 12 ans et moins en valorisant le rôle parental;
- Briser l'isolement social des familles en offrant des occasions de rassemblement, des services et des activités qui leurs sont destinées;
- Défendre et promouvoir le mieux-être des familles de l'arrondissement;
- Développer des liens de partenariat avec les ressources du milieu afin de coordonner, bonifier et développer les offres de services offertes aux familles par les acteurs communautaires, institutionnels et politiques de l'arrondissement.

Outremont en Famille agit aussi à titre de fiduciaire de la Table Petite Enfance d'Outremont (TPEO), un regroupement qu'il a initié et qui vise à mobiliser la communauté d'Outremont autour de la petite enfance (0-5 ans) via des projets porteurs. Ce regroupement est constitué de quinze organismes signataires et d'un partenaire de soutien provenant majoritairement de l'arrondissement (voir la présentation en pièces jointes au dossier). Cette table de concertation a été créé avec le soutien financier d'Avenir d'enfants, société issue d'un partenariat entre le ministère de la Famille et des Aînés et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Outremont en Famille offre un éventail d'activités, dont notamment :

- Les ateliers pauses parents-bébé (0-1 an) et parents-enfants (1-3 ans);
- les ateliers Défoule Toi (3-5 ans);
- la ludothèque (0-5 ans);
- la Popote-Famille;
- la formation Gardien averti (11 ans et plus);

L'organisme organise chaque année une série d'événements, dont :

- La Parade des citrouilles;
- Le Bazar des enfants (automne et printemps);
- La Foulée des parcs;
- La fête soulignant l'arrivée du Père Noël (en partenariat avec l'arrondissement);
- La Chasse aux cocos;
- La Soirée Spaghetti (en collaboration avec le Club de soccer Mont-Royal Outremont);
- La Fête des voisins
- Participation à la Kermesse de l'arrondissement;
- Participation à la Fête d'hiver de l'arrondissement.

Le 15 janvier 2019, le conseil d'arrondissement adoptait la résolution CA18 16 0007 approuvant la convention de contribution financière entre Outremont en Famille et l'arrondissement d'Outremont et autorisant le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020. Le présent sommaire a pour objet d'autoriser les versements de la contribution financière prévus pour l'année 2020. La convention arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0075 - 4 mars 2019 :** D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2019, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA18 16 0007 - 15 janvier 2018 :** D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière, pour soutenir son plan d'action et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités; D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière; D'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0336 - 3 octobre 2016 :** D'accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017); D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA14 16 0398 - 1er décembre 2014 :** D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2015); D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer

ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA11 16 0208 - 4 juillet 2011** : Reconnaître Outremont en famille et la Table de concertation des aînés d'Outremont comme organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont dans l'offre de service à la population.

## **DESCRIPTION**

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2019, tel que prévu à la convention liant Outremont en Famille et l'arrondissement répartie, le tout réparti en trois versement comme suit :

- Un versement de 27 000 \$ le 1er février 2020
- Un versement de 13 500 \$ le 1er juillet 2020
- Un versement de 4 500 \$ le 1er novembre 2020

## **JUSTIFICATION**

Outremont en Famille a rempli les obligations lui incombant en vertu de la convention tel qu'il appert aux documents déposés en pièces jointes au présent dossier, à savoir :

- Les états financiers 2019;
- Le Rapport d'activités 2018-2019;
- Le Rapport final relatif à la contribution 2019

En plus de permettre à Outremont en Famille de remplir ses obligations tel que prévu à son Plan d'action/Programmation et au Cahier des programmes figurant aux annexes 2 et 3 de la convention, la contribution pour l'année 2019 assurera :

- la développement des activités petite enfance;
- le développement des activités familles;
- le développement des événements famille;
- la pérennisation de la TPEO, et ce, en regard de la fin du financement d'Avenir d'enfants dès 2019;

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une contribution totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille, pour l'année 2019, conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille. Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

### **Imputation budgétaire :**

2418 0010000 302724 07289.61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En plus de permettre à Outremont en Famille de pérenniser ses activités, la contribution financière de l'arrondissement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Un versement de 27 000 \$ le 1er février 2020
- Un versement de 13 500 \$ le 1er juillet 2020
- Un versement de 4 500 \$ le 1er novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie

Le : 2019-12-16



**Dossier # : 1192504062**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 09:57

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504062**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 2005, Casteliers est un organisme à but non lucratif, reconnu comme partenaire de l'arrondissement d'Outremont. Voué à la diffusion des arts de la marionnette dont les objectifs généraux sont :

- la programmation et la diffusion de spectacles, d'expositions et de films reliés aux arts de la marionnette;
- l'organisation de rencontres nationales et internationales autour des arts de la marionnette;
- l'offre d'ateliers de sensibilisation sur les arts de la marionnette.

Depuis 2006, Casteliers organise un festival international annuel - *Le Festival de Casteliers* - et plusieurs activités saisonnières variées (diffusion et médiation culturelle).

Casteliers est reconnue par l'ensemble de la profession. L'organisme est soutenu par les Conseils des arts des trois paliers de gouvernements (CAC, CALQ et CAM), par Patrimoine canadien, le MCC, le MRI, le MESS, le Bureau des festivals de la Ville de Montréal et différents consulats et ambassades étrangers. Bien ancré dans l'arrondissement d'Outremont, Casteliers travaille en synergie avec le milieu professionnel en créant des liens avec des théâtres, des diffuseurs, des festivals, des écoles de formation professionnelle et des associations disciplinaires. Parallèlement à sa vocation première de diffuseur spécialisé, Casteliers développe aussi de nombreuses activités de sensibilisation qui enrichissent la vie culturelle de la communauté.

Partenaire culturel de l'arrondissement d'Outremont depuis 2012, Casteliers, comme l'arrondissement d'Outremont, est membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA), organisation regroupant des élus de villes du monde entier qui supportent la promotion et le développement des arts de la marionnette. Parmi les nombreuses réalisations de Casteliers, citons notamment le parcours-exposition *Marionnettes en vitrines*, les spectacles gratuits de la série Casteliers sur l'herbe offerts au mois d'août au parc Saint-Viateur et le Festival de Casteliers qui en sera à sa 14e édition en 2018.

Casteliers est également l'initiateur, avec l'Association québécoise des marionnettistes, du projet de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) qui fût retenu comme legs de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. Entièrement vouée au arts de la marionnette, la MIAM (30-32, avenue Saint-Just) constitue un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada. Vecteur essentiel du développement disciplinaire de son secteur artistique (les arts de la marionnette), la MIAM offre un espace à vocation plurielle :

- un lieu ouvert à l'ensemble des activités du continuum artistique
- un lieu d'incubation (résidence d'artistes), de formation continue et de médiation culturelle
- un laboratoire de recherche et d'innovation pour les arts de la marionnette
- un atelier outillé pour la fabrication de marionnettes
- un centre de référence, de ressources documentaires et d'expertise spécialisée
- un lieu convivial d'échanges et de rencontres.

Le 15 janvier 2018, le conseil d'arrondissement adoptait la résolution CA18 16 0005 approuvant la convention de contribution financière entre Casteliers et l'arrondissement d'Outremont et autorisant le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020. Le présent sommaire a pour objet d'autoriser les versements de la contribution financière prévus pour l'année 2020. Cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0074 - 4 mars 2019 :** Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2019, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA18 16 0005 - 15 janvier 2018 :** D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service; D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière; D'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0098 - 4 avril 2016 :** D'autoriser le versement d'une contribution financière de 30 000 \$ à Casteliers pour l'année 2016, le tout conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers, se terminant le 31 décembre 2016, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA15 16 0009 - 12 janvier 2015 :** D'autoriser la signature de la convention de partenariat d'une durée de trois (3) ans entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers pour la réalisation du festival international annuel *Les trois Jours de Casteliers* et pour la tenue de ses activités saisonnières et ce pour une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international *Les Trois Jours de Casteliers* et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités

saisonniers; D'autoriser la Mairesse de l'arrondissement ainsi que la Secrétaire de l'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont; D'autoriser le versement d'une somme maximale totale de 90 000 \$, taxes incluses, à raison de 30 000 \$ annuellement, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA14 16 0304 - 2 septembre 2014 :** De mandater l'administration afin de préparer un protocole d'entente visant à accorder une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, et ce, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, répartie comme suit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières et de prévoir le financement à même le surplus.

**CA12 16 0123 - 2 avril 2012 :** Reconnaître l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette.

## **DESCRIPTION**

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2019 tel que prévu à la convention liant Casteliers et l'arrondissement, le tout réparti comme suit :

- Un versement de 24 000 \$ le 1er février 2020
- Un versement de 16 000 \$ le 1er juin 2020

## **JUSTIFICATION**

Casteliers a rempli les obligations lui incombant en vertu de la convention tel qu'il apparaît aux documents déposés en pièces jointes au présent dossier, à savoir :

- Les états financiers 2019;
- Le Rapport d'activités 2018-2019;
- Le Rapport final relatif à la contribution 2019

En plus de permettre à Casteliers de remplir ses obligations tel que prévu à son Plan d'action/Programmation et au Cahier des programmes figurant aux annexes 2 et 3 de la convention, la contribution pour l'année 2020 assurera :

- la qualité de la programmation de Casteliers;
- la variété de ses activités de sensibilisation;
- la bonification de ses communications;
- la consolidation d'un organisme en plein essor et sa pérennité;
- l'exploitation du plein potentiel de la MIAM.

Cela permettra à Casteliers de demeurer un chef de file pour la diffusion des arts de la marionnette et favorisera le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier, tout en contribuant au rayonnement d'Outremont et de Montréal métropole culturelle et comme centre d'excellence mondial en matière de créativité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une contribution totale de 40 000 \$ à Casteliers, pour l'année 2020, conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et

Casteliers. Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2020 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**Imputation budgétaire :**

2418 0010000 302724 07289.61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En plus de permettre à Casteliers de pérenniser ses activités, la contribution financière de l'arrondissement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. La contribution soutient également le développement de la culture locale.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Un versement de 24 000 \$ le 1er février 2020
- Un versement de 16 000 \$ le 1er juin 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-12-16

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie

**Dossier # : 1195069027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel services inc. pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

Il est recommandé

D'autoriser le paiement de deux factures pour la fourniture de quelques enseignes supplémentaires et d'un rouleau de courroie métallique nécessaires pour compléter l'installation de la signalisation, au fournisseur Signel services inc. pour un montant de 774,01 \$ incluant les taxes ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Marie-Claude LEBLANC	<b>Le</b> 2020-01-10 09:58
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel services inc. pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la refonte complète des règles de stationnement dans l'arrondissement, l'ensemble de la signalisation devait être modifiées. Ainsi, afin de compléter les modifications prévues, il a été nécessaire d'acquérir quelques enseignes de signalisation supplémentaires ainsi qu'un rouleau de courroie métallique pour compléter l'installation de la signalisation auprès du fournisseur Signel pour un montant de 774,01 \$ incluant les taxes.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT

B. Urb. - Cadre - Direction des Travaux publics -  
Circulation et stationnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel services inc. pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la refonte complète des règles de stationnement dans l'arrondissement, l'ensemble de la signalisation devra être modifiées.

Ainsi pour réaliser ces modifications, il est nécessaire d'acquérir les items suivants :

- Enseignes de stationnement permanentes
- Quincaillerie nécessaire à l'installation des enseignes de stationnement
- Supports pour enseignes temporaires de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes.

**JUSTIFICATION**

La ville de Montréal étant liée au fournisseur *Signel* par une entente cadre relative à la fourniture d'enseignes de signalisation de stationnement, aucune autre demande de soumission n'a été produite auprès de fournisseurs différents.

Par ailleurs, des soumissions ont été demandées au fournisseur *Martech* pour la fourniture de la quincaillerie nécessaire à l'installation des enseignes de stationnement et au fournisseur *Onomat* pour la fourniture des supports pour enseignes de type Lexan afin de comparer les prix.

Or, dans les deux cas, les soumissions du fournisseur Signal se sont avérées plus basses.

Enseignes de stationnement

*Signal* : 41 643,94 \$ incluant les taxes

Quincaillerie nécessaire à l'installation

*Signal* : 20 402,31 \$ incluant les taxes

*Martech* : 39 640,50 \$ incluant les taxes

Supports pour enseignes de type Lexan

*Signal* : 18 453,49 \$ incluant les taxes

*Onomat* : 20 206,87 \$ incluant les taxes

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce projet est de 80 499,74 \$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière produite par la division des Services administratifs de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 20 août 2019  
Mélanie DINEL, 20 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-15

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195901028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 09:59

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1195901028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2019

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mois de novembre 2019

**JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-12-20



**Dossier # : 1195901027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit pour le mois de novembre 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 09:59

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195901027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La carte d’approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l’acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l’on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d’achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d’achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l’achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d’une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dépôt des achats effectués par l’entremise de cartes de crédit pendant le mois de novembre 2019

**JUSTIFICATION**

Afin d’assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-12-20



**Dossier # : 1195901029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 09:59

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1195901029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2019

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif / division du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-12-20



**Dossier # : 1193489016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 10:00

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193489016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

**JUSTIFICATION**

Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-12-17

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1192504065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 10:01

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement collabore depuis plus d'une décennie avec Casteliers, organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette à Montréal. Le 2 avril 2012, l'arrondissement reconnaissait l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette.

À chaque mois de mars, Casteliers organise au Théâtre Outremont un festival international de marionnettes le *Festival de Casteliers*, connu auparavant sous la dénomination *Les trois jours de Casteliers*

À cette occasion, plusieurs délégations internationales sont présentes et des représentants des villes ayant à coeur le développement de la marionnette échangent sur son rayonnement.

L'idée de regrouper les villes amies de la marionnette au sein de l'Association des villes amies de la Marionnette (AVIAMA) a été proposée par la mairesse de Charleville-Mézières où se tient le plus important festival international des arts de la marionnette.

L'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) s'est réuni pour sa première assemblée générale à l'automne 2011, lors du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières en France. L'arrondissement d'Outremont a été invité à joindre l'Association à cette occasion. Outremont compte parmi les membres fondateurs de cette association internationale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 16 0242 - 6 août 2018 :** D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2018; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 720 euros, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le

paiement par virement bancaire de 720 euros, exempt de taxes, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

**CA17 16 0356 - 5 septembre 2017 :** D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**CA16 16 0405 - 5 décembre 2016 :** D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2016; D'autoriser à cette fin, le paiement de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$, selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CA15 16 0201 - 1er juin 2015 :** D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015; D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA 13 16 0303 - 3 septembre 2013 -** D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013; d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA; d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA12 16 0090 - 5 mars 2012 -** Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2012 et le paiement de la cotisation annuelle de 737 euros (967 \$ environ selon le taux de change en vigueur).

## **DESCRIPTION**

Pour demeurer membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale, l'arrondissement d'Outremont doit acquitter une cotisation annuelle.

L'article 7 des statuts de l'AVIAMA fixe la méthode de calcul de la cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants et du revenu national brut (RNB) par habitant du pays concerné. Le RNB retenu est le dernier à être publié par la Banque Mondiale.

Pour 2019, le RNB/Habitants a été établi à 42 870 \$ (US) pour l'arrondissement d'Outremont et la cotisation 2019 a été fixée à 903 Euros, soit environ 1 277 \$ au taux de change actuel. Cette dépense sera effectuée à même les fonds disponibles au budget de fonctionnement.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement d'Outremont est l'hôte du festival international *Festival de Casteliers* et l'un des membres fondateurs de l'AVIAMA. La participation de l'arrondissement d'Outremont

à une telle association contribue à accroître le rayonnement de ce festival et permet d'accroître son réseau de contacts sur le plan international. Le Festival de Casteliers contribue à bonifier l'offre de service en matière culturelle. De plus, ce festival a des répercussions positives sur l'achalandage des commerces de l'arrondissement. L'ouverture de la Maison internationale des arts de la marionnette un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada constitue un vecteur essentiel du développement disciplinaire de ce secteur artistique (les arts de la marionnette) et confirme le statut de « ville amie des arts de la marionnette » pour Outremont.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Paiement de l'adhésion de 2019 fixée, selon l'article 7 des statuts de l'AVIAMA, à 903 euros (exempt de taxes), soit une somme d'environ 1 277 \$ canadien, selon le taux de change en vigueur.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de fonctionnement.

#### **Imputation budgétaire :**

2418.0010000.302748.01301.54702.000000.0000.000000.000000.00000.00000

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-18

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1196695030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* .

L'objet de ce règlement vise à incorporer, pour toute occupation du domaine public, l'obligation de maintenir en tout temps un corridor de sécurité minimal pour les piétons et cyclistes.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:22

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Mandat reçu de la division Permis et inspection relativement à la gestion des occupations du domaine public.

La volonté de l'administration est d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors de l'occupation de trottoirs et/ou de pistes cyclables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Ajout de nouveaux articles au *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) afin de prévoir une obligation d'assurer, dans le cadre d'occupations du domaine public temporaire, périodique et permanente, un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes.

**JUSTIFICATION**

Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors de l'occupation de trottoirs et/ou de pistes cyclables en ajoutant une obligation pour les demandeurs d'une occupation du domaine public à assurer un corridor de sécurité minimal de 1,5 mètres permettant la circulation des piétons / des cyclistes.

Pour une piste cyclable bidirectionnelle, le corridor devra être de 1,5 mètre par direction.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'insertion de cette mesure au règlement permettra d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes lorsqu'une occupation du domaine public a lieu sur ou près d'un trottoir ou d'une piste cyclable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt : 2 décembre 2019

Adoption : janvier 2020

Entrée en vigueur : janvier 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

Le : 2019-11-18



**Dossier # : 1195069042**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:23

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069042**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 07 novembre 2019, une demande a été déposée par la directrice de l'école Paul-Gérin-Lajoie exprimant le souhait de convertir la zone de livraison en zone de débarcadère devant son établissement scolaire sis au 475, avenue Bloomfield.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 novembre 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de convertir la zone de stationnement d'une durée maximale de 30 minutes présente devant l'école sise au 475, avenue Bloomfield en zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de 15 minutes de 8h à 10h et 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin, tout en conservant la zone de livraison existante ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Avenue Bloomfield  
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 25 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 16h du lundi au vendredi, excepté pour les livraisons, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le mardi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre;

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 25 mètres au nord de l'avenue St-Viateur et l'entrée charretière de la propriété portant le numéro civique 475 : arrêt interdit de 8h à 10h et 15h à 18h du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le mardi, du 1er avril au 30 novembre.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 novembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:23

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 08 octobre 2019, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait de voir implanter un débarcadère réservé aux personnes à mobilité réduite près de sa résidence sise au 1295, avenue Ducharme.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 novembre 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'une zone de débarcadère réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Ducharme devant le bâtiment sis au 1295, avenue Ducharme ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Avenue Ducharme  
côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 7 mètres à l'est de l'avenue Outremont et un autre point situé à une distance de 2 mètres vers l'est : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite.

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 novembre 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement





**Dossier # : 1195069040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:23

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1195069040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 08 novembre 2019, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait de voir implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près de sa résidence sise au 1460, avenue Van Horne.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 novembre 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté ouest l'avenue Stuart le long de la façade latérale du bâtiment sis au 1460, avenue Van Horne ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

avenue Stuart  
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 10 mètres au sud de l'avenue Van Horne et une autre point situé à une distance de 5 mètres vers le sud : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite.

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:24

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par souci d'améliorer la sécurité, une saillie a été construite sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont.

Puisqu'une zone de débarcadère était présente à cet endroit, il est nécessaire de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) pour glisser cette zone vers l'ouest afin de récupérer les espaces perdus.

Par ailleurs, la directrice de la garderie sise sur l'avenue Duverger a demandé de modifier les plages horaires du débarcadère comme suit de 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Avenue Duverger  
côté sud

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 13,5 mètres de l'avenue Outremont et un point situé à une distance de 15 mètres vers l'ouest : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h du lundi au vendredi. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* .

L'objet de ce règlement vise à

- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faible revenus
- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux
- Modifier les règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:24

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1195069038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'améliorer la compréhension de la procédure entourant l'émission des permis, certains amendements ont été apportés au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) comme suit :

- Révision du texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faible revenus
- Révision du texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec les citoyens de l'avenue Lajoie, il a été demandé de remplacer la règle d'arrêt interdit existante sur le côté nord de la partie de cette avenue comprise entre les avenue Outremont et Stuart par une règle de stationnement prohibé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)

Permis de stationnement annuel pour les résidents

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

- a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom du requérant ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est utilisateur du véhicule tel le contrat d'assurances, le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet;
- b) une copie du permis de conduire du requérant;

c) deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.

Permis de stationnement annuel pour les ménages à faible revenu

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom du requérant ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat d'assurances, le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet;

b) une copie du permis de conduire du requérant;

c) une copie des avis de cotisation du ménage de l'année d'imposition précédente qui atteste que le ménage est à faible revenu selon la mesure de faible revenu établie par Statistique Canada ou, le cas échéant, une copie du carnet de réclamation pour les bénéficiaires de l'aide sociale;

d) les copies des cartes d'assurance maladie des enfants du ménage;

e) deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.

Permis de stationnement annuel pour les véhicules à l'usage d'un commerce de l'arrondissement

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

a) une copie du certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s) ayant une plaque d'immatriculation commerciale et un lettrage permanent identifiant clairement le nom du commerce de l'arrondissement;

b) une copie du permis de conduire du propriétaire du commerce;

c) une copie du certificat d'occupation émis par l'arrondissement d'Outremont;

d) des photos d'ensemble du véhicule incluant :

i) le lettrage permanent identifiant clairement le nom du commerce de l'arrondissement;

ii) la plaque d'immatriculation commerciale.

Avenue Lajoie

côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Stuart :  
stationnement prohibé en tout temps.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 novembre 2019  
Mélanie DINEL, 21 novembre 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1196695035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Remplacement de la norme relative à la durée des expulsions

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* .

L'objet de ce règlement vise à remplacer l'article 53 afin de limiter la durée de toute expulsion à une seule séance, soit celle en cours lors de laquelle a lieu l'infraction menant à l'expulsion.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-12-12 17:01

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Remplacement de la norme relative à la durée des expulsions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dossier préparé à la demande de la Direction.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1196695027 - Adoption du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) - 2 décembre 2019

**DESCRIPTION**

Remplacement de l'article 53 afin de limiter la possibilité de procéder à une expulsion à une seule séance, soit la séance en cours lors de l'infraction menant à l'expulsion.

**JUSTIFICATION**

Dossier préparé à la demande de la Direction.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt : 16 décembre 2019  
Adoption : 13 janvier 2020  
Entrée en vigueur : janvier 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d Soutien admin. et Secrétaire  
d'arrondissement

Le : 2019-12-03



**Dossier # : 1192504060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la sixième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 29 février au 8 mars 2020, dans le cadre de la 15e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur du 28 février au 9 mars 2020 - Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 29 février au 9 mars 2020

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la sixième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 28 février au 9 mars 2020, dans le cadre de la 15e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche;

D'AUTORISER la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), et ce, du 29 février au 8 mars 2020

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 10:05

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la sixième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 29 février au 8 mars 2020, dans le cadre de la 15e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur du 28 février au 9 mars 2020 - Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 29 février au 9 mars 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la 15e édition du Festival de Casteliers et en collaboration avec le OUF!, l'organisme Casteliers souhaite utiliser le pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la 6e édition du OUF! Festival (OFF Casteliers) qui se déroulera du 29 février au 8 mars 2020. Lors des cinq dernières années, Casteliers avait utilisé le pavillon pour présenter, en collaboration avec Le OUF! ce festival OFF. La réaction enthousiaste du public et des compagnies l'an dernier et lors des quatre premières éditions a incité Casteliers à utiliser le pavillon Saint-Viateur pendant le Festival de Casteliers à nouveau cette année. Une demande en ce sens a été acheminée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, par l'organisme promoteur du OUF! Festival off Castelier, les Productions Illusion Fabuleuse (IF Productions).

Situé à deux pas du Théâtre Outremont, centre névralgique du festival, le pavillon du parc Saint-Viateur est un lieu propice pour la présentation de petites pièces de théâtre de marionnettes (courtes formes) et pour l'exposition d'oeuvres d'art reliées aux arts de la marionnette. Les représentations seront gratuites.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0028 - 14 janvier 2019 :** D'autoriser pour la tenue de la cinquième édition du « Ouf! Festival », dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 2 mars 2019, et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du jeudi 7 mars au dimanche 10 mars 2019 inclusivement et d'adopter l'ordonnance afin d'autoriser l'occupation du pavillon de parc et les dérogations indiquées au dossier décisionnel.

**CA18 16 0016 - 15 janvier 2018 :** D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la cinquième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 2 au 10 mars 2019, dans le cadre de la 14e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur du 1er au 11

mars 2018 - Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 2 au 10 mars 2018

**CA17 16 0017 - 9 janvier 2017 : D'AUTORISER**, pour la tenue de la troisième édition du « OUF ! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 4 mars 2017 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du samedi 4 mars au dimanche 12 mars 2017 inclusivement : l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 1er au 13 mars 2017; une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc St-Viateur après 23 h, du 4 mars au 12 mars 2017; une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107). Les heures de fin de l'événement sont les suivantes : samedi, 4 mars 2017 : fin des activités à 1 h (am); du dimanche, 5 mars au mardi, 7 mars 2017 : fin des activités à 23 h; du mercredi, 8 mars au vendredi, 10 mars 2017 : fin des activités à minuit; samedi, 11 mars 2017 : fin des activités à 2 h (am); dimanche, 12 mars 2017 : fin des activités à minuit.

**CA16 16 0033 - 1er février 2016** : D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la deuxième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche; D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, du 27 février au 28 février 2016, conformément à l'article 3 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics; D'autoriser la dérogation à l'article 6 alinéas e) et g) du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

**CA15 16 0019 - 12 janvier 2015** : D'adopter une ordonnance visant à : 1. Autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10<sup>e</sup> édition du festival Les trois jours de Casteliers; 2. Autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics afin de permettre que des bouchées soient servies avec la participation des commerçants de l'avenue Bernard.

## **DESCRIPTION**

Du 29 février au 8 mars 2020 (inclusivement), le OUF! Festival présentera de courtes formes pour la famille en après-midi et pour les adultes en soirée. Le pavillon Saint-Viateur deviendra pendant ces quelques jours "*Le Cabaret des Casteliers*". Les organisateurs ont fait une demande de permis d'alcool (voir lettre du Directeur CSLDS au soutien de la demande en pièce jointe au dossier). Une demande de permis de vente de nourriture a été faite auprès du MAPAC afin de vendre de la nourriture qui, comme les années passées, sera réalisée en collaboration avec un ou des traiteurs d'Outremont. De plus, le OUF! Festival participera à la 17<sup>e</sup> édition de l'événement *Nuit Blanche* qui se tiendra le 29 février dans cadre de la 21<sup>e</sup> édition du Festival Montréal en lumière.

En concertation avec l'arrondissement, Casteliers et le OUF! assureront l'encadrement logistique et technique des représentations, la gestion du bar et de la nourriture, de l'aménagement du lieu ainsi que de la décoration extérieure du pavillon Saint-Viateur qui sera réalisé à compter du 26 février pour le plus grand plaisir des Outremontais. De son côté, l'arrondissement offrira un soutien logistique pour le transport des matériaux. Le démontage débutera le dimanche 8 mars 2020 et sera complété le lundi 9 mars 2020.

Le présent sommaire a donc pour objet d'autoriser, dans le cadre du Festival de Casteliers, l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 28 février au 9 mars 2020, pour la tenue de la cinquième édition du Ouf Festival (OFF Casteliers) et d'autoriser de déroger à l'article 3 et à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics.

Afin de faciliter les déplacements des festivaliers, 5 petites affichettes seront installées sur le mobilier urbain. Ces affichettes se situeront sur les avenues Bernard, Bloomfield et Saint-

Viateur.

Casteliers et les organisateurs du OUF ! seront responsables de faire respecter les limites de bruit et de faire un usage attentionné du pavillon Saint-Viateur.

## **JUSTIFICATION**

Casteliers est un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement en matière d'offre de services artistiques et culturels. Depuis 14 ans déjà, l'arrondissement d'Outremont accueille le Festival de Casteliers au Théâtre Outremont. Unique en son genre, ce festival reçoit des troupes et des artistes internationaux et remporte année après année un vif succès. Cette notoriété et ce rayonnement rejaillissent sur l'arrondissement. Par ce partenariat, l'arrondissement a également pu enrichir son volet artistique en arts de la marionnette. Casteliers aide l'arrondissement à établir une programmation adaptée grâce à sa connaissance du réseau et du milieu de la marionnette et à son expertise. Cet événement contribue à enrichir la vie culturelle de l'arrondissement.

Le règlement sur les parcs permet de déroger aux dispositions prévues à l'article 6 (prohibition de la consommation de boissons alcoolisées et de vente), il faut prendre en considération que la demande de vendre et de servir des boissons alcoolisées se limite au pavillon du parc Saint-Viateur, bâtiment propriété de l'arrondissement, et non à la vente et à la consommation dans le parc.

Par ailleurs, l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics permet, dans certaines occasions spéciales que l'usage des parcs et endroits publics, après 23 h ou avant 7 h, soit autorisé par le conseil d'arrondissement.

Les heures de fin de l'événement sont les suivantes :

- samedi, 29 février 2020 : fin des activités à 1 h (am);
- du dimanche 1er mars au mercredi, 4 mars 2020 : fin des activités à 23 h;
- du jeudi, 5 mars au vendredi 6 mars 2020 : fin des activités à minuit (Festival de Casteliers);
- samedi, 7 mars 2020: fin des activités à 19 h;
- dimanche, 8 mars 2020 : fin des activités à minuit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'arrondissement, des dépenses relative à la main-d'oeuvre sont à prévoir puisque l'arrondissement apporte un soutien logistique à l'événement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet événement dans le passé a aussi sollicité l'intervention de la Sécurité publique pour des appels de citoyens dus aux heures tardives prévues pour la fin des activités.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Casteliers se chargera de la promotion de l'événement. La Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie fera également la promotion de l'événement à travers ses différentes plates-formes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation de la décoration extérieure : Mercredi 26 février 2020  
Montage : Vendredi 28 février et samedi 29 février 2020 (AM et PM)  
Montréal en lumière - Nuit Blanche : Samedi 29 février 2020  
OUF ! Festival : Du 1er au 8 mars 2020  
Festival de Casteliers : Du 4 au 8 mars 2020  
Démontage : 8 et 9 mars 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pascale LEBEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 6 janvier 2020  
Sophie LABERGE, 19 décembre 2019  
Pascale LEBEL, 17 décembre 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-12-16

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1192504064**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou, en cas d'annulation, le mercredi 26 février 2020 entre 8 h 30 et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou le mercredi 26 février 2020 entre 8 h 30 et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieur dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 10:06

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504064**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou, en cas d'annulation, le mercredi 26 février 2020 entre 8 h 30 et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'école Buissonnière a présenté une demande de tenue d'événement afin d'être autorisé à occuper le domaine public, soit le parc Beaubien afin de tenir des Olympiades d'hiver le mercredi 12 février 2020 ou le mercredi 26 février 2020 en cas d'annulation le 12 février.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0057 - 4 février 2019 :** D'édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le jeudi 28 février 2019 entre 12 h et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre du Carnaval d'hiver de l'École Buissonnière

**CA17 16 0485 - 18 décembre 2018 :** D'édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le vendredi 9 février 2018 entre 12 h et 15 h 45, pour la tenue des Olympiades d'hiver organisées par l'École Buissonnière.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou le mercredi 26 février 2020 entre 8 h 30 et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière. Environ 400 élèves de l'école Buissonnière sont attendus pour cet événement qui promeut les activités sportives extérieures.

Les Olympiades d'hiver de l'école Buissonnière se tiendront au parc Outremont entre 9 h 00 et 11 h 15 et au parc Beaubien entre 12 h 45 et 15 h.

Date et heure de l'événement : 9 h à 15 h 15

Date et heure du montage : 8 h 30 à 9 h

Date et heure du démontage : 15 h 15 à 15 h 45

De plus, l'ouverture du chalet du parc Beaubien est demandé pour l'utilisation des toilettes.

La sécurité et les premiers soins seront prodigués par les bénévoles de l'école et les professeurs présents. Quinze adultes seront sur les lieux le matin ainsi que l'après-midi.

Pour se rendre sur les lieux, les élèves de l'école Buissonnière emprunteront les trottoirs et les avenues De l'Épée, Elmwood et St-Viateur, pour se rendre au parc Outremont, puis au parc Beaubien. Le tout se fera en respect des règles et de la signalisation en place.

## **JUSTIFICATION**

L'école Buissonnière est une école primaire du quartier et l'événement fait la promotion de l'activité physique et des sports d'hiver. De plus l'événement a lieu à un moment de la journée où les parcs Beaubien et Outremont sont peu utilisés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette demande d'occupation de l'espace public suppose l'intervention de l'équipe des parcs afin de s'assurer du déneigement des deux patinoires. De plus, la présence d'un surveillant d'installation est requise afin de permettre l'accès au chalet du parc Beaubien et aux toilettes et assurer la surveillance du site

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

Par ailleurs, des bacs de recyclage sont à la disposition des participants en quantité suffisante dans le chalet du parc Beaubien.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Présence de quelque 360 élèves, de 8 h 30 à 15 h 15 au parc Outremont (en avant-midi) et au parc Beaubien (en après-midi)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sophie LABERGE, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Pascale LEBEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 19 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction  
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-18

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie

**Dossier # : 1197397018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 1284, avenue Bernard; 525, avenue Wiseman; 435, avenue Beaubien; 1790, avenue Van Horne; 38, avenue Springgrove; 41, avenue Saint-Just; 1276, avenue Lajoie; 1254, boulevard du Mont-Royal; 370, avenue Outremont; - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 20 novembre 2019 et à la séance régulières du 4 décembre 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397018

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

**1284, avenue Bernard:**

Avec les réserves suivantes :

- Renoncer à l'enseigne lumineuse et opter plutôt pour une enseigne en vinyle apposée au vitrage de la porte pour les heures d'ouverture ;
- Supprimer le rétro éclairage des enseignes d'acrylique.

**525, avenue Wiseman.**

Avec la réserve suivante, nonobstant la recommandation du CCU :

- Ajouter des corbeaux entre les colonnes et le toit du balcon

**435, avenue Beaubien:**

**1790, avenue Van Horne:**

Avec la réserve suivante :

- Remplacer les panneaux métalliques réfléchissants par des panneaux métalliques mats de la même couleur que les cadres des nouvelles fenêtres.

**38, avenue Springgrove:**

Avec la réserve suivante :

- Afin de mieux intégrer l'agrandissement avec la partie existante, le revêtement métallique sur le mur ouest devra continuer jusqu'à l'agrandissement en respectant les alignements horizontaux.

**41, avenue Saint-Just:**

Avec la réserve suivante :

- Compenser la perte de verdissement en convertissant une surface minérale équivalente à la superficie perdue.

**1276, avenue Lajoie:**

Avec la réserve suivante :

- Sur le mur arrière, parer avec de la pierre le mur du sous-sol dévoilé par la démolition de l'extension en brique, en continuité du mur existant.

Avec la suggestion suivante :

- Les portes proposées pourraient être en bois plutôt qu'en acier.

**1254, boulevard du Mont-Royal:**

**370, avenue Outremont:**

Avec la réserve suivante :

- La fenêtre de la lucarne devrait reprendre la même subdivision que la fenêtre existante.

**Signé par**

Marie-Claude  
LEBLANC

**Le** 2020-01-10 10:08

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197397018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 1284, avenue Bernard; 525, avenue Wiseman; 435, avenue Beaubien; 1790, avenue Van Horne; 38, avenue Springgrove; 41, avenue Saint-Just; 1276, avenue Lajoie; 1254, boulevard du Mont-Royal; 370, avenue Outremont; - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 20 novembre et du 4 décembre 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

***Séance spéciale du 20 novembre 2019***

**Relativement à l'immeuble situé au 1284, avenue Bernard:**

Le bâtiment est un immeuble mixte construit en 1926 avec rez-de-chaussée commercial et 17 logements aux étages, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise trois enseignes, soient :

- Une enseigne en lettres détachées en acrylique plaquée d'un matériau métallique chromé, rétroéclairée, sur l'entablement de la vitrine
- Une enseigne rétroéclairée constituant le logo du commerce, en acrylique, sur l'entablement de la vitrine
- Une enseigne lumineuse avec les heures d'ouverture, située à l'intérieur du commerce

Le projet déroge à deux aspects, soient :

- Nombre d'enseignes supérieur au nombre maximal autorisé (4 au lieu de 2)
- Enseigne néon / à éclat

### **Relativement à l'immeuble situé au 525, avenue Wiseman:**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1924, non classée au répertoire Bisson.

Le projet vise plusieurs aspects, notamment :

- Le remplacement de la marquise au-dessus de la porte sur la façade latérale sud, par une marquise de mêmes largeur et profondeur (2' X 5') mais de hauteur inférieure (2' au lieu de 4'). Le revêtement de la toiture est en tôle d'acier brun commercial et le soffite est en cède rouge. Le garde-corps est peint en brun commercial;
- Le remplacement de la terrasse à l'arrière, par-dessus l'extension à un étage. La marquise est remplacée par une marquise s'alignant avec les parois latérales de l'extension. La terrasse, les colonnes et le soffite de la marquise sont en cède rouge et le toit en tôle d'acier pincé brun commercial;
- Le retrait du revêtement de bois de la façade arrière et le ragréage et rejointoiement de la brique
- Le remplacement de quatre fenêtres par des fenêtres en aluminium blanc sur la façade arrière. Une fenêtre à battant double avec imposte est remplacée par une fenêtre à battant double. Une fenêtre à battant double est remplacée par une fenêtre à battant et une fenêtre à auvent est remplacée telle que l'existante.

### **Séance du 4 décembre 2019**

### **Relativement à l'immeuble situé au 435, avenue Beaubien:**

Le demandeur a déposé une demande de permis afin d'aménager une galerie d'art à l'intérieur de la suite numéro 100 du bâtiment situé au 435, avenue Beaubien. La demande consiste notamment à aménager une nouvelle issue de secours du côté de l'avenue Durocher. Cette intervention modifie l'apparence extérieure du bâtiment.

Plus précisément, le projet consiste à restaurer au rez-de-chaussée une fenêtre et une porte qui avaient été obstruées par de la maçonnerie. Les plans de construction du bâtiment permettent d'établir que ces ouvertures ont été aménagées après la construction du bâtiment d'origine en 1919. Il n'est pas possible de déterminer le moment où ces ouvertures ont été aménagées, puis obstruées. Cette portion du mur était à l'origine occupée par une porte de garage. Le linteau métallique de la porte de garage est encore visible aujourd'hui.

Le bâtiment d'origine a été modifié et agrandi à plusieurs reprises au fil des années. Alors que le 435, avenue Beaubien, compte aujourd'hui quatre étages, le bâtiment d'origine n'en comptait que deux. Sur l'avenue Durocher, certaines caractéristiques d'origine du bâtiment sont toujours présentes : revêtement en brique d'argile rouge, massifs de brique saillants, linteaux et allèges de brique en soldat, linteaux métalliques, détails de brique et dimension des ouvertures au 2<sup>e</sup> étage. Au rez-de-chaussée, les ouvertures d'origine ont toutes été modifiées ou obstruées.

Le projet prévoit le retrait de la brique obstruant la porte et la fenêtre. Les interventions

visent à rappeler le traitement industriel du bâtiment, sans modifier les caractéristiques d'origine, tout en rendant le local conforme aux exigences réglementaires :

- § Le seuil de la porte est abaissé afin de former une contremarche de 150 mm;
- § La porte récupérée est resurfacée et recouverte de tôle grise foncée et d'un calepinage de barres d'acier plat tel que les fenêtres voisines originales;
- § Un nouveau linteau est installé au-dessus de la porte, recouvert de tôle de couleur acier naturel;

La fenêtre est peinte de couleur grise foncée, tel que les fenêtres voisines originales. Une grille de sécurité d'acier plat est installée à l'extérieur de la fenêtre.

### **Relativement à l'immeuble situé au 1790, avenue Van Horne:**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construit en 1925, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise la façade arrière du bâtiment. Au rez-de-chaussée, la véranda, les escaliers et la terrasse sont démantelés et un agrandissement est construit.

Lors du CCU du 18 septembre 2019, le CCU a demandé à revoir le projet avec les orientations suivantes :

- Harmoniser l'agrandissement avec les volumes arrières des bâtiments voisins ;
- Renoncer au garde-corps en verre au profit d'un matériau ajouré, en continuité avec le bâtiment existant ;
- Afin de réussir une meilleure intégration dans le cadre bâti environnant, le choix de couleur et de matériaux devrait s'inspirer de bâtiments voisins ;

L'agrandissement reprend les mêmes formes que la proposition initiale. Son intégration est montrée par rapport à son contexte dans la série de vérandas visibles de l'avenue Dunlop et du parc Pratt. Les fenêtres sont modifiées afin de mieux s'aligner avec les fenêtres de la partie existante. Le revêtement de lattes métalliques reprend la forme et l'apparence des revêtements des vérandas voisines. Le bas de l'agrandissement est paré d'un matériau métallique réfléchissant afin que cette partie se fonde dans l'environnement.

Le garde-corps de la terrasse est maintenant en barrotins d'aluminium soudé blanc.

### **Relativement à l'immeuble situé au 38, avenue Springgrove:**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1955, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise l'agrandissement et la modification d'ouvertures de la maison.

Lors de la dernière séance, le CCU a souhaité revoir le projet avec les orientations suivantes :

- Sur la façade nord du bâtiment, aligner verticalement les ouvertures ;
- Revoir la jonction de la nouvelle toiture avec la toiture existante, afin de mieux respecter les angles et les formes de la toiture d'origine.

Le projet propose maintenant des ouvertures alignées sur la façade nord. La toiture de l'agrandissement comporte maintenant deux versants, semblable à la toiture du garage.

### **Relativement à l'immeuble situé au 41, avenue Saint-Just:**

Le bâtiment est la bibliothèque Robert-Bourassa, un immeuble institutionnel construit en 1992, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise la mise à niveau RFID de la bibliothèque, afin d'instaurer le retour de livres automatisé. Cette intervention se traduit à l'extérieur par l'ajout d'une nouvelle chute à livres dans l'alcôve à l'est de la porte principale. Une marquise en acier galvanisé semblable aux autres marquises est ajoutée afin de créer un abri des intempéries, avec en son extrémité un luminaire horizontal. Le parvis avec les marches est élargi afin de mener à la nouvelle chute à livres. Un panneau d'acier inoxydable est ajouté dans le coin opposé afin de créer un miroir assurant la visibilité et la sécurité des usagers. La chute à livre existante est retirée et un panneau de verre y est installé.

### **Relativement à l'immeuble situé au 1276, avenue Lajoie:**

Le bâtiment est l'école Lajoie, un immeuble institutionnel construit en 1914, classée 1 au répertoire Bisson. L'école est inscrite à titre de bâtiment institutionnel d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme.

Le projet vise deux aspects, soient la restauration de l'escalier principal et des portes d'entrée, ainsi que la modification du mur du volume en projection à l'arrière.

Restauration de l'escalier : l'escalier principal et les murets latéraux sont refaits en béton tel que l'existant. Les garde-corps latéraux existants en acier galvanisé sont remplacés sur les murets. Une nouvelle main courante en acier galvanisé est installée au centre de l'escalier.

Les portes sont remplacées par des portes en aluminium brun commercial à deux caissons. Les impostes latéraux et supérieurs sont remplacés à l'identique. Un nouveau luminaire est installé entre les portes.

Modifications au mur arrière : les escaliers ainsi que la marquise sont retirés. Les portes sont retirées et remplacées par des fenêtres telles que les fenêtres existantes ailleurs sur le bâtiment. Les linteaux de pierre sont conservés. La maçonnerie est ragrée avec une brique similaire sous les nouvelles fenêtres et aux sites d'attache de la marquise.

En ce qui concerne ce dernier point, l'ensemble de la maçonnerie sera remplacée dans une deuxième phase de travaux. La première phase vise la rénovation du bloc sanitaire à l'arrière, qui nécessite les travaux à l'extérieur.

### **Relativement à l'immeuble situé au 1254, boulevard du Mont-Royal:**

Le bâtiment est une résidence construite en 1907, classé 1 au répertoire Bisson.

Le projet vise des modifications au permis délivré en 2018 visant l'agrandissement de la maison.

La toiture en cuivre plate de l'agrandissement est modifiée pour une toiture à pente 4/12, sur recommandation de l'association des maîtres couvreurs du Québec. Certaines fenêtres

de l'agrandissement, en aluminium, sont modifiées pour des fenêtres en bois.

### **Relativement à l'immeuble situé au 370, avenue Outremont:**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1924, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement des portes du rez-de-chaussée par des portes similaires aux portes existantes, soient une porte d'entrée avec panneau vitré dans le  $\frac{3}{4}$  supérieur et caisson dans le  $\frac{1}{4}$  inférieur flanquée de chaque côté d'une fenêtre verticale à trois subdivisions, ainsi qu'une porte-patio à 4 quatre sections avec carrelage intérieur, le tout en aluminium noir.

La fenêtre de la lucarne est remplacée par une fenêtre à auvent en aluminium noir.

Les autres cadres de fenêtre sur le bâtiment sont peints en noir.

### **JUSTIFICATION**

À la séance spéciale du 20 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

**Relativement à l'immeuble situé au 1284, avenue Bernard, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** les non-conformités en regard du nombre et des types d'enseignes ;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne lumineuse s'intègre peu au paysage de l'avenue Bernard et peut causer des distractions ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Renoncer à l'enseigne lumineuse et opter plutôt pour une enseigne en vinyle apposée au vitrage de la porte pour les heures d'ouverture ;
- Supprimer le rétro éclairage des enseignes d'acrylique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

***À noter que le requérant s'oppose à la réserve du CCU à l'effet de ne pas rétroéclairer les enseignes.***

**Relativement à l'immeuble situé au 525, avenue Wiseman, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que les interventions s'intègrent au bâtiment existant par leur sobriété ;

**CONSIDÉRANT** les améliorations apportées à la façade arrière par la transformation de la marquise de la terrasse, laquelle respecte davantage les proportions et alignements du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** que la marquise latérale s'intègre bien à la façade de par sa forme ;

**CONSIDÉRANT** que les éléments architecturaux en bois (soffites, marquises) ne sont typiquement pas laissés tel quel, étant plutôt peint dans des teintes de blanc;

Il est proposé Il est proposé de recommander **favorablement** la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés.

Avec les réserves suivantes :

- Peindre en blanc les éléments en cèdre rouge de la marquise et du balcon;
- Ajouter des corbeaux entre les colonnes et le toit du balcon

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

***À noter que le requérant s'oppose à la réserve à l'effet de peindre en blanc les éléments de bois.***

À la séance du 4 décembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

**Relativement à l'immeuble situé au 435, avenue Beaubien, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à aménager une seconde issue à la suite numéro 100, qui sera occupée par une galerie d'art ;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment d'origine a été modifié et agrandi à plusieurs reprises au fil des années, les ouvertures du rez-de-chaussée ayant également été modifiées ou obstruées du côté de l'avenue Durocher ;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à restaurer des ouvertures qui sont encore en place, dans un langage qui respecte le caractère industriel du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions sont réversibles, dans la mesure où aucune caractéristique architecturale d'origine et d'intérêt ne sera touchée ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 1790, avenue Van Horne, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que le projet s'intègre à la série de vérandas arrières des maisons de l'avenue Van Horne ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement reprend des caractéristiques des vérandas typiques d'Outremont ;

**CONSIDÉRANT** que la matérialité choisie s'intègre adéquatement en termes de couleur et de format ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Remplacer les panneaux métalliques réfléchissants par des panneaux métalliques mats de la même couleur que les cadres des nouvelles fenêtres.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 38, avenue Springgrove, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment n'est pas visible de la rue ;

**CONSIDÉRANT** que la modification des ouvertures est effectuée dans le respect des alignements verticaux présents sur le bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement de la terrasse prend en compte la présence de deux arbres ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement respecte le concept original du bâtiment et se subordonne au corps principal ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement a peu d'impact sur le voisin à l'ouest en raison de l'abondance de végétation et de la distance qui les sépare ;

**CONSIDÉRANT** que l'articulation de la toiture n'est pas entièrement solutionnée ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Afin de mieux intégrer l'agrandissement avec la partie existante, le revêtement métallique sur le mur ouest devra continuer jusqu'à l'agrandissement en respectant les alignements horizontaux.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 41, avenue Saint-Just, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** les contraintes techniques à l'ajout du système de retour de livres automatisé, qui entraînent l'installation du projet à cet emplacement spécifique ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions respectent le concept original du bâtiment par leur matérialité, leur forme et leurs détails, tel que validé par le concepteur d'origine ;

**CONSIDÉRANT** la perte d'une plate-bande et d'une superficie de verdissement ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Compenser la perte de verdissement en convertissant une surface minérale équivalente à la superficie perdue.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 1276, avenue Lajoie, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que les interventions sont peu perceptibles en façade vis-à-vis l'existant ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions à l'arrière permettent de se rapprocher de l'apparence d'origine ;

**CONSIDÉRANT** les besoins de l'école en terme de mise à niveau ;

**CONSIDÉRANT** que les portes pourraient ressembler davantage aux caractéristiques d'origine ;

**CONSIDÉRANT** que le modèle de portes d'origine n'est pas suffisamment fonctionnel puisqu'il s'agit de portes à battant doubles ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Sur le mur arrière, parer avec de la pierre le mur du sous-sol dévoilé par la démolition de l'extension en brique, en continuité du mur existant.

Avec la suggestion suivante :

- Les portes proposées pourraient être en bois plutôt qu'en acier.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 1254, boulevard du Mont-Royal, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que les modifications s'intègrent au bâtiment existant et à l'agrandissement contemporain ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité technique de revoir la forme de la toiture ;

**CONSIDÉRANT** que le choix du bois pour certaines fenêtres est davantage en accord avec le matériau d'origine, soit le bois ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Relativement à l'immeuble situé au 370, avenue Outremont, voici l'extrait du procès-verbal:**

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment a perdu beaucoup de ses caractéristiques d'origine ;

**CONSIDÉRANT** la variété de coloris de cadres de fenêtres sur la rue ;

**CONSIDÉRANT** que les modifications aux portes et fenêtres s'intègrent adéquatement à la façade ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- La fenêtre de la lucarne devrait reprendre la même subdivision que la fenêtre existante.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étapes réalisées:**

- Les dossiers ont fait l'objet de la séance spéciale du CCU du 20 novembre 2019 et de la séance du CCU du 4 décembre 2019.

### **Étapes à réaliser:**

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-12-12

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1197397020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 novembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

**DÉPÔT** de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de novembre 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 10:17

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197397020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 novembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 30 novembre 2019 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

**JUSTIFICATION**

n/a

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 13 janvier 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François MELOCHE  
Chef de division / permis et inspections

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2019-12-17



**Dossier # : 1195069043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2019

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-10 10:17

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1195069043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2019

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2019.

**JUSTIFICATION**

Dépôt du compte rendu pour information.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**      Le : 2019-12-20

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement